

ANNEXE VII
(*article 20*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNEL
D'APPOINT REQUIS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES RELIÉES À
CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LOISIR D'AGGLOMÉRATION

I. Le projet consiste à octroyer des contrats de services professionnels et à procéder à l'embauche du personnel d'appoint requis aux fins de la réalisation d'études reliées à certains équipements de loisir relevant de la compétence d'agglomération.

TOTAL : 68 151,86 \$